

# EVALUEZ LA QUALITÉ DE VOTRE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

+++++

Votre système d'assainissement participe à la préservation de l'environnement et des milieux naturels.

Connaissez-vous suffisamment son fonctionnement et vos obligations en tant que gestionnaire du service ?

Faites une auto-évaluation de la situation de votre service d'assainissement en remplissant ce questionnaire.

## Les documents de référence :

Action	Priorité	Fait	A faire ou à compléter
Zonage d'assainissement	Obligatoire		
Schéma directeur et prog. pluri-annuelle des travaux	Fortement recommandé		
Règlement de service	Obligatoire		

## Les connaissances patrimoniales :

Action	Priorité	Fait	A faire ou à compléter
Plan des réseaux	Obligatoire 2013		
Descriptif du réseau	Obligatoire 2013		
Plan des ouvrages spécifiques du réseau et documentation technique	Obligatoire 2013		
Plan des ouvrages d'épuration et documentation technique	Fortement recommandé		
Manuel d'auto-surveillance si capacité > 200 EH	Obligatoire		

## Les données sur le fonctionnement du système :

Action	Priorité	Fait	A faire ou à compléter
Programme d'hydrocurage	Fortement recommandé		
Programme d'entretien des points sensibles	Fortement recommandé		
Liste des usagers du service	Fortement recommandé		
Contrôle des branchements neufs	Obligatoire		
Contrôle des branchements existants et suivi	Obligatoire		
Conventions de rejets et suivi	Obligatoire		
Opérations d'entretien de la station consignées dans un cahier d'entretien	Fortement recommandé		
Relevé régulier des index de fonctionnement des appareils	Fortement recommandé		
Bilan d'auto-surveillance si capacité >200 EH	Obligatoire		

+++++

## PRÉCISIONS SUR LES ACTIONS

### Les documents de référence :

#### *Le zonage d'assainissement :*

Document réglementaire délimitant les zones desservies à terme par l'assainissement collectif, il doit être approuvé après enquête publique.

#### *Le schéma directeur d'assainissement :*

Document permettant une réflexion d'ensemble sur la problématique de l'assainissement et la planification des réalisations. Il est indispensable avant tous gros travaux.

#### *Le règlement de service :*

Document obligatoire précisant les droits et obligations de l'utilisateur vis-à-vis du service d'assainissement.

Il est remis à chaque usager et constitue la base de sa relation avec le service.

### Les connaissances patrimoniales :

#### *Plan des réseaux et des ouvrages d'épuration :*

Il peut s'agir d'un plan général sommaire mis à jour et accompagné de renvois vers les plans de récolement lorsqu'ils existent.

Les plans doivent s'accompagner d'un descriptif des caractéristiques du réseau par tronçon homogène (nombre de raccords sur le tronçon, année de pose, matériau etc.) Ces éléments seront exigés par la loi Grenelle II à partir de 2013.

Les plans des ouvrages spécifiques (déversoirs d'orage, poste de refoulement) et les références et caractéristiques de leurs équipements éventuels sont également nécessaires.

### Les données sur le fonctionnement du système :

En cas de délégation de l'exploitation, ces données sont fournies par l'exploitant. Une synthèse annuelle en est réalisée.

#### *Gestion des réseaux et des stations d'épuration :*

La connaissance écrite des opérations d'entretien et de suivi des points sensibles est préconisée :

- relevé des index des équipements (déversoirs d'orage, postes de refoulement).
- programme d'hydrocurage des secteurs en faible pente.

Le contrôle des branchements existants et la connaissance de leur état doivent être tenus à jour.

La connaissance des rejets non-domestiques et le suivi des conventions de déversement qui les encadre est une nécessité pour maîtriser les effluents à traiter.

La réalisation des bilans d'autosurveillance doit s'effectuer au rythme exigé par la réglementation selon les capacités des stations.

#### *Pour plus de renseignements :*

→ **Parlez-en avec le service d'assistance technique**

→ **Consultez le site Internet du Département**

De nombreux modèles simples de documents sont en ligne sur le site internet du Département : [www.cg71.fr](http://www.cg71.fr) rubrique Missions/protection de la ressource en eau.

Vous trouverez dans le chapitre « les documents mis à disposition des communes » un classeur informatique contenant des modèles de tableaux de suivis simples et concrets, à mettre oeuvre pour les différentes actions citées plus haut.